



# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS-DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

ARRIVÉES A									CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée)	
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 > —	1 > s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

• Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 9 Juni.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin.

#### Le scrutin de liste

M. Constans dépose le rapport sur le projet de loi relatif au scrutin de liste.

Le rapporteur donne lecture du rapport qui conclut à l'adoption du projet voté par le Sénat et demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Madier-Montjau dit que la Chambre ne voudra pas avoir même l'apparence d'entériner la volonté du Sénat sans discuter. Il faut prendre au moins 48 heures pour examiner le projet.

La discussion immédiate n'est pas ordonnée.

Sur la demande de M. Clémenceau, la discussion est fixée à lundi.

#### Recrutement de l'armée

On passe à la 2<sup>e</sup> délibération sur le recrutement de l'armée.

M. Ballue, rapporteur, dit que la commission a adopté pour l'article 6 une nouvelle rédaction ainsi conçue : « Une fois incorporés dans l'armée active, les hommes ne peuvent prendre part à aucun vote avant d'avoir été envoyés en disponibilité, ou dans la réserve de l'armée active, ou réformés. En aucun cas, et quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, les hommes présents sous les drapeaux ne peuvent voter. »

M. le marquis de Roys critique cette disposition comme excessive. Il suffirait, selon lui, de décider que les soldats ne peuvent voter que lorsqu'ils sont dans leurs foyers en vertu d'un congé d'au moins trente jours. Le reste serait excessif et porterait atteinte aux droits du citoyen.

M. Georges Roche déclare que la nouvelle rédaction lui donne satisfaction.

L'amendement de Roys, repoussé par la commission, est pris en considération.

M. Lorois croit qu'il conviendrait de laisser au Ministre de la guerre, la faculté de laisser revenir au bout d'un certain temps les hommes incorporés dans les bataillons disciplinaires.

M. le baron Reille explique alors que les peines entraînant l'envoi dans un bataillon d'infanterie

légère sont celles qui font perdre la qualité d'électeur. Le ministre a toujours le droit d'envoyer dans un de ces bataillons ou d'en faire revenir un homme qui donne lieu à cette mesure.

M. Georges Roche propose une nouvelle rédaction de l'article 9 : « Toute condamnation quelle qu'en soit la durée, doit entraîner l'incorporation dans les bataillons d'Afrique. »

L'amendement Georges Roche est repoussé par 341 voix contre 113.

L'amendement Lorois est repoussé par 358 voix contre 79.

L'article 9 est adopté.

Après un court débat entre le ministre de la guerre et MM. Lorois et Clovis Hugues, sur les pénalités qui entraîneront l'envoi dans les compagnies disciplinaires, les articles 10, 11, 12, 13 sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

#### La loi sur le scrutin de liste.

La Chambre, dans sa séance de lundi, a voté la loi sur le scrutin de liste, telle qu'elle avait été modifiée par le Sénat.

Elle a également adopté un projet allouant une indemnité aux titulaires des chaires des Facultés catholiques, supprimées.

**La loi sur les pensions de retraite.** — La question des pensions de retraite est plus importante qu'on ne le croit généralement. Aussi y a-t-il lieu de la soumettre impartialement au public.

Depuis 1883, la Chambre des députés a été saisie d'un grand nombre de pétitions émanant des anciens sous-officiers et soldats retraités des armées de terre ou de mer qui demandaient à la Chambre de réviser la loi du 18 août 1879, laquelle, en proclamant le principe de l'unification des retraites des sous-officiers et soldats retraités sous les régimes antérieurs à la loi du 23 juillet 1881, laissait en réalité subsister dans les pensions une inégalité que la précédente lé-

gislatore avait voulu faire disparaître. Ces pétitions ont toujours été favorablement accueillies par les commissions; mais une mesure législative nouvelle est devenue nécessaire pour mettre en harmonie le texte et la volonté du législateur, telle qu'elle résulte de la discussion de la loi d'août 1881. Pour donner satisfaction aux justes réclamations des pétitionnaires, la Chambre des députés est résolue à voter une modification générale.

Il y avait le 23 juillet 1881 des pensions de retraite en instance de liquidation. Le tarif de 1879 disparaissant, il fallait les régler. Le paragraphe 2 de l'article 25 vise cette situation et établit que les sommes à payer seront réglées à l'avenir sur le nouveau tarif. N'est-ce pas la réponse à ceux qui soutiennent que la loi de 1879 existait encore ?

Mais le tarif de 1879 était si bien abrogé et pour le passé et pour l'avenir, qu'il devenait nécessaire pour régler les pensions en cours de liquidation tombant sous l'application de l'ancien tarif de 1879, abrogé par la loi du 23 juillet 1881, d'y inscrire une disposition autorisant l'application du nouveau tarif. C'est, dit-on, un tarif spécial aux sous-officiers qui renagent; mais alors pourquoi comprend-il les caporaux et les soldats dont la retraite était réglée par le tarif de 1879 ? L'article 25 du nouveau projet de loi ne laisse point de doute; son texte est formel; le tarif de 1879 est abrogé; si, de plus, on consulte le tableau, on remarque que son titre indique la volonté expresse du législateur de faire disparaître pour toujours le tarif de 1879.

Voici son titre : « Nouveau tarif remplaçant le tarif annexé à la loi du 18 août 1879 sur les pensions des sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats de l'armée de terre. »

Le tarif de 1879 n'existait plus; la Cham-

bre votait le principe de l'unification alors que la loi du 23 juillet avait décidé que le tarif annexé à cette loi était le seul applicable pour régler les pensions en instance de liquidation, et pour liquider, dans l'avenir, les services des sous-officiers, caporaux et des soldats; le principe d'unification exigeait donc, pour être appliqué, l'emploi du seul tarif à cette époque.

On ne saurait trop le répéter. C'est la justification du projet de loi qui va être soumis aux délibérations de la Chambre des députés : appliquer le 18 août 1881 ou tarif abrogé et remplacé depuis le 23 juillet de la même année, ce n'était pas faire l'unification votée par la Chambre. C'était, au contraire, maintenir l'inégalité qu'avait voulu faire disparaître le législateur. Cette erreur peut s'expliquer par cette circonstance que la législature arrivait à sa fin, et que la discussion de la loi d'unification avait eu lieu peu de jours après la discussion des nouveaux tarifs, et avant même leur mise en pratique. Aux justes réclamations présentées par les intéressés et admises en principe par les commissions de la Chambre, le gouvernement n'a pu qu'opposer la question budgétaire, mais il appartient aux députés de dire s'ils peuvent profiter d'une erreur pour refuser d'acquiescer ce qui a été voté par leurs prédécesseurs et appliqué déjà en partie.

Le nouveau projet de loi, qui porte la signature de 198 députés, répond à toutes les exigences de la situation. Les principales dispositions sont ainsi conçues : « A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1885, les pensions de retraites de tous les sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats, officiers maritimes, marins et assimilés retraités sous tous les régimes antérieurs aux lois du 23 juillet 1881 et 8 août 1883, seront payées selon les tarifs annexés à ces dernières lois. Cette pension se cumule avec les traite-

Le cocher fouettait ses haridelles. Le fiacre s'ébranlait. Madame Mazerolles passa la tête par la portière.

— Au revoir donc, monsieur Lebrun, fit-elle. Je prierai Dieu qu'il vous protège.

Le dragon répondit par le salut militaire. — Ensuite, tandis que la voiture roulait vers le Pont-Neuf, il s'éloigna par le quai des Tuileries, en faisant force du jarret et en vocalisant ce couplet de caserne fort à la mode dans les Cent-Jours :

Je me fiche du Roi,  
Du comte d'Artois  
Et du Duc d'Angoulême,  
D'la duchesse aussi,  
Du duc de Berry,  
Et d'tous ceux qui les aiment !

A six semaines de là, l'ex-limonadière allait se mettre à table, lorsqu'on la prévint qu'un militaire blessé insistait pour lui parler. Ce militaire disait s'appeler Jacques Lebrun.

— Introduisez, et vite apportez un couvert ! s'empressa d'ordonner la maîtresse du logis.

Jacques Lebrun entra. Il était pâle et sombre, et s'appuyait sur un bâton. Son bras droit se repliait sur sa poitrine, en écharpe dans un lambeau de linge taché de sang. Son uniforme poudreux et déchiré en maint endroit accusait une lutte à outrance et une longue route à pied. Une petite fille d'une douzaine d'années, vêtue d'une robe de deuil, s'abritait derrière lui, accrochée à son pan.

Il resta debout sur le seuil, dans une attitude humble et embarrassée. L'enfant, — une fillette sauvage qui cachait une petite figure mélancolique au milieu d'un énorme fouillis de cheveux blonds, — considérait avec de grands yeux émerveillés le luxe de la salle à manger.

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

11

## LA BELLE LIMONADIÈRE

### PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

V

IDYLLE A LA DRAGONNE

— Non, vous ne m'em-bras-se-rez pas...  
— Suffit, morbleu !... On a saisi... Pas besoin de récidiver.

— Seulement...  
— Seulement ?...  
— C'est moi qui vous embrasserai !

— Oh !...  
— Car vous êtes un brave homme...  
— Oh ! oh !...  
— Et sur les deux joues encore...  
— Oh ! oh ! oh !...  
— Vous m'en défiez !... Ah ! par exemple !... Eh bien, voici !

Et, sautant au cou du brigadier en dépit de leur quarante ans échus à tous les deux, de l'endroit public et du décorum, madame Mazerolles lui plaqua sur les pommettes une paire de baisers sonores, — au grand ébahissement et scandale des gens qui passaient sur le quai.

Jacques Lebrun, d'abord, demeura ahuri de l'agression amicale. Puis, sa surprise, son allé-

gresse et sa fierté firent bruyamment explosion. Et, du ton usité dans les manœuvres :

— Sur la droite en bataille ! Trompettes, sonnez aux champs ! La belle limonadière m'a donné l'accolade ! Quelle gloire pour la cavalerie de ligne ! Sans la propreté d'ordonnance, inhérente au trouper, de peur de la salle de police, je ne me débarbouillerais plus jamais le *facies*, afin de conserver dessus ce pataraphe de vos lèvres !...

Pendant cette expansion de jubilation, madame Mazerolles avait hélé un fiacre et s'était installée dedans. Ensuite faisant signe au brigadier de monter auprès d'elle et de s'asseoir à ses côtés :

— Maintenant, reprit-elle, vous allez m'accompagner jusque chez moi. C'est l'heure du déjeuner. Nous causerons en route...  
Mais Lebrun, secouant la tête :

— Désolé de ne pouvoir obtempérer à l'invitation agréable...  
— Comment ?  
— J'ai déjà trop musé aux bagatelles de la conversation. Il est midi cloché : à midi et demi, le régiment monte à cheval et tire sa révérence aux Pékins de la capitale...  
— Vous partez ?  
— Pour le Brabant. Pays connu. Je l'ai pratiqué dans les temps : bière blanche et tabac de cantine à discrétion ! Parait qu'on va se bûcher dur. On attend les dragons pour commencer le bal. Invitez vos princesses ! En place ! Un vis-à-vis !

Dans la cour des Tuileries, les troupes défilaient. On criait *Vive l'Empereur* ! Les musiques jouaient cet hymne de Méhul que nous n'avons plus aujourd'hui, droit de fredonner...  
Le brigadier dressa l'oreille :

— Entendez-vous ! dit-il. Voilà le vieil air de retour, — l'air que nous avions dans la bouche, dans le cerveau et dans le cœur, quand, avec les hussards de Hoche, nous escamotions leur flotte

ments afférents aux emplois civils dont le militaire peut être pourvu.

L'article 2 est ainsi conçu :

« Les pensions des veuves de sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats, officiers mariniers, marins et assimilés et les secours annuels aux orphelins seront réglés par les tarifs annexés aux lois des 23 juillet 1881 et 8 août 1883... »

On voit que le projet de loi ne peut manquer d'être adopté par la Chambre. Il est trop équitable pour ne pas recevoir l'approbation du Parlement.

**Informations**

**Manifestation à Bastia.**

En apprenant la mort de Victor Hugo, la fanfare municipale de la ville de Bastia, a parcouru les rues de la ville suivie par une foule qui poussait avec frénésie les cris de : Vive l'empereur ! Le préfet de la Corse a pris un arrêté portant dissolution de cette fanfare.

Le conseil municipal, sur la convocation du maire, s'est immédiatement réuni.

Le premier adjoint, M. Gaudin, a demandé de proposer au conseil d'infliger un blâme au préfet, s'il ne rapporte pas, dans les vingt-quatre heures, son arrêté.

Une vive agitation règne en ville. Parmi ceux qui applaudissaient avec le plus d'ardeur l'audacieuse motion de l'adjoint Gaudin, figuraient tous les agents de police. De graves conflits sont à craindre si le gouvernement n'avise pas.

**Demande de nouveaux renforts.** — La Patrie publie l'information suivante :

La première question à laquelle M. le général de Courcy a eu à répondre en arrivant à Hanoï, a été celle-ci : Convient-il oui ou non d'expédier au Tonkin la division de renfort actuellement réunie au camp du Pas-des-Lanciers sous le commandement du général Coiffé ? Nous croyons pouvoir dire que le général s'est prononcé pour l'affirmative.

Toutefois, aucun ordre n'a encore été donné par le ministre de la guerre. Avant de prendre une décision, M. le général Camponon se réserve de consulter le conseil des ministres.

L'envoi de nouveaux renforts soulèvera nécessairement des objections, car cette époque de l'année est la plus déplorable qu'on puisse choisir pour effectuer un long voyage.

**Conflit Anglo-Russe.** — Le *Gaulois* a reçu de Londres la dépêche suivante :

« Des pourparlers sont entamés entre les cours de Londres, de Saint Pétersbourg et de Copenhague, pour amener, dans cette dernière ville, une entrevue entre le tzar et le prince de Galles. C'est la princesse de Galles qui a pris l'initiative de ce congrès de famille, en vue

d'obtenir par l'intermédiaire de son père, le roi Christian, une entente définitive et durable entre l'Angleterre et la Russie. »

**Au Soudan.** — Le bruit court que le mahdi est arrivé à Korti. Il aurait déclaré son intention de s'emparer de Dongola. Les chefs indigènes d'Ambukol se sont ralliés à lui, aussitôt après le départ des troupes anglaises.

**Les expériences cholériques.** — Les expériences qui se font actuellement à Madrid, au sujet du virus cholérique employé pour l'inoculation, par le docteur Ferran, cause une grande émotion dans le monde savant.

Le gouvernement français est résolu, en principe, à désigner une commission scientifique qui sera chargée de rendre compte sur place des résultats qu'on peut attendre de la découverte nouvelle. Si M. Pasteur y consent, il sera tout naturellement désigné comme chef de cette commission.

**Le choléra en Espagne.** — Treize cas de choléra ont été constatés lundi au village de Museuros, à dix kilomètres de Valence.

**Les vins français.** — Le gouvernement anglais prépare un projet de loi augmentant les droits d'entrée des vins français dans la Grande-Bretagne.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Concours régional de Montauban**

LISTE DES RÉCOMPENSES

**Espèce ovine**

RACE DES CAUSES DU LOT

Mâles

1<sup>er</sup> prix 200 fr. M. Charles de Verninac, à Sarrazac ; 2<sup>e</sup> prix M. Charles de Verninac, précité ; 3<sup>e</sup> prix M. Raymond Lafon, à Tarimac (Lot).

Femelles

1<sup>er</sup> prix 200 fr. M. de Verninac, précité ; 2<sup>e</sup> prix 150 fr., M. Raymond Lafon, précité ; 3<sup>e</sup> prix M. Baptiste Chaumeil, à Bétaillé (Lot).

RACES ÉTRANGÈRES DIVERSES PURES

Mâles

2<sup>e</sup> prix 150 fr., M. de Verninac, précité.

Récompenses aux serviteurs ruraux pour les soins donnés aux animaux primés

Une médaille de bronze et 30 fr. à M. Vincent Gimmel, chez M. de Verninac.

**Expositions scolaires**

Matériel d'enseignement agricole, collections, dessins, objets de cours, etc.

1<sup>er</sup> prix médaille d'or, M. Jean Balagayrie, à Bio. Produits divers non compris dans les catégories précédentes.

Médaille d'or, M. de Verninac, précité, pour son exposition de céréales, racines et vins.

Médaille d'argent, M. Joseph Logan, à Frayssinet-le-Gélat, pour ses liqueurs.

— Oui, migonne... à vous et à vous seule. A partir de ce jour, vous êtes la petite châtelaine du Grand-Château. Toutes les formalités exigées par la loi ont été strictement remplies. Cette maison est à vous. Vous possédez même la moitié de la fortune que notre père nous a laissée. Que voulez-vous que je fasse de tant d'argent ? La moitié même de ces richesses est un embarras pour moi. Je ne pourrais jamais dépenser mon revenu. Aussi me suis-je arrêté en venant ici pour parler à Geoffroy. Je savais que vous ne feriez rien sans son consentement. Il n'a pas voulu se prononcer et vous laissez entièrement libre, et c'est pour en parler à votre mère que je l'ai vue seule ce matin... elle aussi, s'en rapporte à vous. Je ne les imiterai pas. Il faut que vous acceptiez. Ce n'est pas une obligation que je vous impose, vous le savez, Eléonore, — dit Juana en riant et en l'embrassant, — mais seulement il le faut. Et quoique vous ne puissiez pas vivre seule ici, et que votre mère et votre frère soient décidés à ne jamais y demeurer avec vous, je prévois que le Grand-Château ne sera pas longtemps sans châtelaine. Je prévois, — continua Juana les mains toujours sur les épaules d'Eléonore et tenant ses yeux fixés sur son visage, — que vous régnerez bientôt ici et que vous n'y régnerez pas seule... j'espère donc, ma petite Eléonore, de tout mon cœur, que vous y serez très heureuse.

La voix lui manqua.

Eléonore l'entoura des ses bras et cacha sa tête dans son sein.

— M. Livingstone ! — dit Mme Hill, en introduisant Franck.

Juana regarda Eléonore et se mit à rire. Eléonore rougit jusqu'aux tempes.

**Procession.** — Dimanche a eu lieu la procession générale des paroisses de la ville. Sortie de la Cathédrale à cinq heures précises, elle a suivi dans un ordre parfait, au milieu d'une foule immense qui se pressait dans nos rues et sur nos promenades l'itinéraire accoutumé. Un long cortège de fidèles entremêlé d'enfants et de jeunes filles précédait le Saint-Sacrement. Mgr Grimardias présidait la cérémonie, entouré de ses vicaires généraux, du chapitre et du clergé de la ville.

Le mariage de S. A. la princesse Anna Murat, fille de S. A. le prince Joachim Murat, avec le comte Goluchowski, chambellan et conseiller d'ambassade de S. M. impériale et royale apostolique l'Empereur d'Autriche, membre héréditaire de la Chambre des seigneurs et chevalier de Malte, a été célébré jeudi, à midi, en l'église Saint-Philippe-du-Roule.

**Ponts et chaussées.** — Les épreuves du deuxième degré, pour l'admission à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, auront lieu à Cahors, le 27 juin, pour le Lot et l'Aveyron.

**Bourses des lycées et collèges**

Examens du 4 juin 1885

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Elèves reçus :

Première série

M. Périé, élève de l'École communale de Cahors, dirigée par M. Bertal ;

M. Pouzergues, élève du Lycée.

Deuxième série

M. Feyret, élève de l'école de l'école de la Madeleine ;

M. Manié, élève du Lycée ;

M. Rouzade, élève à Gourdon, (école secondaire).

Troisième série

M. Aymard, élève du Lycée ;

M. Balagayrie, élève de l'école de Marcihac ;

M. Meulet, élève de l'école du Vigan.

Quatrième série

M. Corneille, élève du Lycée ;

M. Ferrière, élève à Gourdon (école secondaire) ;

M. Garrigues, élève du Lycée.

Cinquième série

M. Cossé, Emmanuel, élève à Gourdon (école secondaire).

Enseignement spécial

Première série

M. Rossignol, élève de l'école communale de Gourdon.

M. Fabre, élève du Lycée.

Deuxième série

M. Jullien, élève du collège de Figeac.

**Mairie de Cahors.** — Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient participer au bénéfice de la fondation Valette, Armand, (Rosières), qu'elles doivent remettre leurs demandes, avec pièces à l'appui, au secrétariat de la Mairie, le 14 juin au plus tard.

Passé ce délai aucune demande ne pourrait être admise.

Toutes deux allèrent à la rencontre de Franck. Juana, Eléonore et Franck déjeunèrent ensemble, tous trois essayèrent de causer d'un ton dégagé, mais l'appétit et la conversation étaient également languissants.

Mme Hill avait tout mis en œuvre pour composer un menu tentant, mais aucun d'eux n'était à son aise.

Juana seule paraissait calme et, malgré tout, elle s'amusa un peu de l'embarras visible de ses deux hôtes.

Après le déjeuner, ils se promènèrent longtemps ensemble dans les jardins ; puis Mme Hill vint chercher Eléonore à laquelle elle désirait montrer quelques-uns de ses anciens favoris.

Juana et Franck rentrèrent dans la maison.

L'après-midi tira à sa fin : le soleil déclinait.

Juana consulta sa montre, tandis qu'ils étaient debout, l'un près de l'autre, à l'une des fenêtres qui dominait un paysage riant et la mer étincelante des feux du couchant.

— Cinq heures ! — dit-elle. — Mon train part à sept. Il me reste deux heures encore ; nous aurons le temps de prendre une tasse de thé... une sorte de coup de l'étrier pour presser mon départ.

— Juana ! — s'écria Livingstone, — il faut que tout cela finisse. Ne le voyez-vous pas ? Vous êtes de marbre... de glace... vous n'éprouvez rien pour moi. Vous parlez froidement de partir... de me quitter pour un temps indéfini. Oubliez-vous donc que vous êtes ma future femme !

— J'ai une excellente mémoire, — dit Juana, —

**Les élèves officiers.** — Le ministre de la guerre vient de décider que les sous-officiers qui manifestent l'intention de se présenter aux examens d'admission de l'École de Saint-Maixent ne seront plus dispensés du service journalier au régiment. De cette façon, astreints à toutes les obligations de leur grade, ces sous-officiers arriveront plus lentement à l'école, d'où ils sortent avec l'épaulette. On ne peut qu'approuver cette décision ministérielle : les sous-officiers qui ne s'engageaient que pour devenir officiers sans passer par l'École Saint-Cyr ne rendaient aucun service à l'armée, n'apprenaient pas le maniement des troupes et encombraient fort inutilement nos cadres inférieurs. Il est inadmissible que les engagés du régiment deviennent officiers aussi rapidement que les élèves de Saint-Cyr.

Ces réflexions sont empruntées au *Temps*.

**Réservistes et territoriaux.**

L'état-major général de la guerre a présenté au ministre un travail qui résume les observations des commandants de corps d'armée au sujet des réunions et exercices de l'armée territoriale en 1885. Leur opinion, presque unanime, est que les officiers de notre armée de seconde ligne montrent la plus grande bonne volonté et possèdent les aptitudes et connaissances militaires suffisantes.

En ce qui concerne les officiers de « spécialités », ils n'ont que des éloges pour les capitaines-majors mais les officiers-payeurs ou trésoriers n'ont pas répondu à toutes les espérances ; même dans quelques régions, ils ne seraient pas à la hauteur de leur emploi en cas de mobilisation.

Les cadres inférieurs laissent, en général, beaucoup à désirer sous le rapport du commandement et de l'instruction. Il existe entre les territoriaux et leurs sous-officiers un esprit de camaraderie qui affaiblit considérablement l'autorité de ceux-ci et nuit à la discipline. Or, il est difficile, sinon impossible, de remédier à cet état de choses en treize jours.

L'état-major général est d'avis qu'il faudra peut-être affecter les sous-officiers à d'autres régiments que ceux de leur région, et qu'il conviendrait de recruter les adjoints et sergents-majors parmi les meilleurs éléments de la plus ancienne classe de réservistes. Il insiste pour que les demandes de dispense soient examinées avec une grande rigueur, et pour que les sursis ne soient accordés qu'aux sous-officiers seulement.

**Suicide.** — Dans la journée de vendredi, la nommée Marianne Delpech, servante à la ferme de Couanac, commune de Varaire, canton de Limogne, a été trouvée pendue dans sa chambre.

On attribue la cause de ce suicide à des peines d'amour.

et c'est très curieux, je ne me rappelle pas cela du tout. Je ne vous ai jamais rien promis de ma vie.

— Vous ne m'avez rien promis ? — demanda-t-il. — Qu'est-ce donc alors ?... Ne vous ai-je pas demandé de m'épouser ?... Ne portez-vous pas ma bague ?

Elle lui tendit les deux mains... sans bague.

— Mes mains sont comme mon cœur, libres. Oui, c'est vrai, je me souviens maintenant ; vous m'avez demandé ma main, mais je n'ai rien dit. Si... un seul mot depuis le commencement jusqu'à la fin : attendez. Vous avez attendu. Eh bien ! votre attente est finie. Voilà pourquoi j'ai désiré vous voir ici, afin de vous le dire. Si jamais je vous ai demandé de m'épouser, si vous m'avez jamais fait quelque promesse, si vous vous êtes cru lié à moi, je vous rends votre parole. Vous aussi, vous êtes libre.

Il ne put trouver une parole et resta devant elle si pâle, l'air si désolé, qu'elle posa un instant sa main sur la sienne.

— Allons, ne soyez pas trop sévère pour vous, — dit-elle avec bonté, ne vous adressez pas de reproches inutiles ; à vrai dire, vous n'en méritez aucun. Vous avez fait ce que vous avez pu, et vous avez échoué. Il n'y a pas de votre faute.

A. FLEMING.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(65)

**JUANA**

**TROISIÈME PARTIE**

— Vous aimez donc bien ce Grand-Château ? — demanda tranquillement Juana.

— Si je l'aime !... — répéta Eléonore, dont les yeux lancèrent des éclairs.

Ses lèvres s'entr'ouvrirent, puis elle s'arrêta.

Elle se souvint qu'il ne fallait pas laisser percer ses regrets maintenant, de peur que Juana ne la crût envieuse.

— Il est tout naturel que je l'aime ! — dit-elle. — J'y suis née !

— Pauvre petit cœur ! — dit Juana en souriant.

— Mais nous sommes ici chez vous, et vous êtes ma bien chère sœur, — continua gaiement Eléonore, — et je compte bien que vous m'invitez souvent à venir vous voir. Il ne faudra pas oublier vos pauvres parents, mademoiselle.

— Bien au contraire, — dit-elle. — C'est vous qui m'invitez à venir ici, ma petite Eléonore, car le Grand-Château est à vous.

— A moi ?

Les grands yeux bruns la regardaient avec étonnement.

Les Proverbes du Mois.

Juin laborieux
Rend le laboureur joyeux.
Si fête d'Apolline, 31 mai nous mouille.

des parasites qui les incommodent. On doit s'avonner l'animal quelques instants après la friction.
Une personne dont la maison était infestée par des rats et des souris, fut débarrassée de ces animaux malfaisants peu de temps après l'introduction, dans la cave, d'un dépôt d'huile de pétrole.

GRAND CAFÉ TIVOLI

Le Propriétaire du CAFÉ TIVOLI prévient le public que tous les soirs il sera servi, dans le magnifique jardin de l'établissement, des Glaces et Sorbets. Des Bombes, Fromages glacés et Napolitaines seront portés à domicile sur commande.

NOTA. — L'entrée du jardin, rue Jean-Caviole, sera éclairée et restera ouverte tous les soirs.

BOURSE. — Cours au 9 juin.

Table with 2 columns: Description of bonds and stocks, and their prices. Includes items like '3 0/0', '3 0/0 amortissable', 'Actions Orléans', etc.

Dernier cours du 8 juin.

Table with 2 columns: Description of bonds and stocks, and their prices. Includes items like 'Actions Orléans', 'Obligations Lyon', etc.

Bibliographie

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 6 juin 1885. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Nos gravures : Funérailles de Victor Hugo.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1274° livraison (6 juin 1885).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 653° livraison (6 juin 1885).

LA NATURE, Sommaire du 6 juin 1885. — La population de l'Allemagne et de la France. Charles Grad.

SCIENCE ET NATURE. Sommaire du numéro 80. Texte : Claude Bernard, par J. Reclard, doyen de la Faculté de médecine.

Comment on vérifie la ration des Chevaux; Falsification du miel; Emploi de la vaseline dans la fabrication des gâteaux; Le corps humain; Parfums artificiels; Magnétisme animal; Les aveugles et la statistique; Le lèchement du chien.

LA MÈRE ET L'ENFANT. — Nous recevons le second numéro d'un nouveau journal « La Mère et l'enfant » que publie la librairie Ch. Delagrave.

L'œuvre d'HENRI MARTIN, l'éminent historien national dont la science et le pays regrettent la perte, est enfin terminée.

PROCURONS AUX AUTRES LES BIENFAITS QUE NOUS AVONS ÉPROUVÉS. — Aux grands Prés par Bains, 30 avril 1884. — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille.

Étude de M° Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière Adjudication fixée au QUATRE JUILLET prochain.

Suivant procès-verbal de M° Maurel, huissier à Montcuq, en date du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, dénoncé par exploit du même huissier...

Biens saisis et à vendre

- 1° Une pâture aujourd'hui vigne, sise au lieu dit Bousquet et la Boulbène de Palisse, formant le numéro 2, section A du plan cadastral de la commune de Saint-Laurent, de contenance environ vingt-cinq ares, quatre-vingt-centiares;
2° Une pâture aujourd'hui terre, située audit lieu Bousquet et la Boulbène de Palisse, formant le numéro 3, section A du plan cadastral de la commune de Saint-Laurent, de contenance environ vingt-deux ares, trente-centiares;

Piqure. — La chaleur a réveillé tout le petit peuple des insectes ailés. Déjà les abeilles butinent les fleurs que le printemps ramène; les guêpes et les frelons bourdonnent autour des arbres, les cousins et les moustiques de toutes sortes dansent le soir leurs rondes désordonnées.

Je suis certain qu'il ne vous plairait pas de subir la tendresse de l'une de ces impertinentes, et si ce petit malheur vous arrivait, votre premier soin serait d'en faire disparaître au plus vite la douloureuse trace.

Lorsqu'on ressent une piqure, il est prudent de l'examiner avec soin; si l'aiguillon est resté dans la chair, il faut le retirer et faire saigner la plaie.

De l'eau vinaigrée ou étendue d'ammoniaque liquide, deux ou trois gouttes d'ammoniaque pur, versées immédiatement sur la piqure, en arrêtent les effets.

Une solution d'acide phénique faite avec quelques gouttes de cet acide dans une cuillerée d'alcool ou d'eau simple, est également efficace.

Le persil pilé et étendu en cataplasme sur la plaie, ne fait pas longtemps attendre le résultat qu'on lui demande.

Tous ces moyens guérissent les piqures des cousins. Pour ces derniers, il suffit même de frotter la plaie avec du suc de poireau pour faire cesser la douleur et empêcher toute tomefaction.

Si on n'était pas sûr que l'insecte par lequel on a été piqué, soit une guêpe, une abeille ou un moustique et, si la douleur ne cessait pas, il faudrait en toute hâte faire appeler un médecin.

Emploi de l'huile de pétrole. — L'huile de pétrole, si usitée aujourd'hui pour l'éclairage, est un insecticide d'une efficacité incomparable. La meilleure pour cet effet est la non épurée.

L'arrosage des fraisiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté, par arrosoir, quelques grammes d'huile de pétrole, détruit ou éloigne le ver blanc du hanneton, qui fait tant de mal à cette culture.

Un peu de pétrole brut mélangé à beaucoup d'eau (30 grammes par litre; on agite le mélange avant de s'en servir) est un poison sûr pour les courtillères. Avec un entonnoir, on verse un peu de ce mélange dans leurs trous; elles ne tardent pas à mourir.

La gale occasionnée par l'acarus est très rapidement guérie, au début, par des onctions de pétrole. Des frictions d'eau pétrolisée détruisent instantanément les animaux domestiques

# ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

## RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 11, CAHORS

# ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

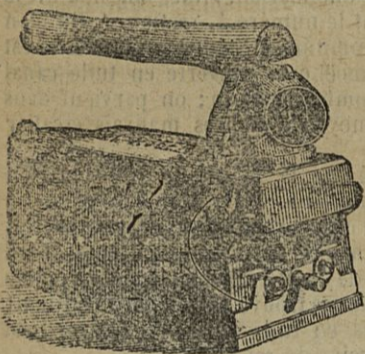
### CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.



### NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS  
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE  
**OREZZA**  
est la plus riche en fer et en acide carbonique  
Spéciale pour le traitement de  
**GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE**  
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

DRAPERIES  
FRANÇAISE ET ANGLAISE.  
COSTUMES  
civils et militaires.

# ANCIJAUME

Marchand Tailleur, 9, rue du Lycée, CAHORS.  
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE NORMALE.

SPECIALITÉ  
D'UNIFORMES  
pour administrations.  
LIVRÉES.

Par ma dernière circulaire, j'eus l'avantage de vous annoncer que je venais de transférer mes magasins et ateliers 9, rue du Lycée, Cahors.

La nombreuse clientèle toujours croissante, qui a bien voulu continuer à m'honorer de sa confiance, m'engage à donner une plus grande extension à mon commerce.

Je peux vous offrir une collection des plus variées en draperies française et anglaise haute nouveauté, défiant toute concurrence comme prix.

Car, n'ayant pas à ma charge, comme bien d'autres maisons, de grands frais généraux tels que frais de Coupeurs et autres, il m'est permis, opérant par moi-même, de livrer à 30 0/0 au-dessous de leurs prix.

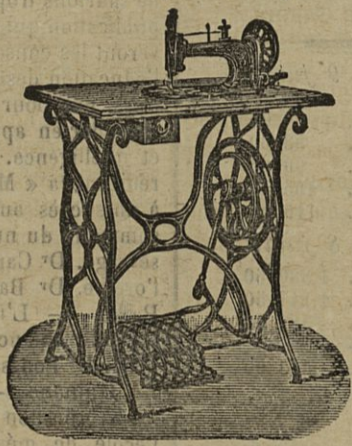
Je m'engage à livrer le vêtement complet depuis 32 francs, et à 90 francs le costume vendu partout 120 fr. Le voyage de Paris que je renouvelle à chaque saison, me permet d'être toujours au courant des dernières modes. Dans l'espoir de recevoir votre visite, je vous prie d'agréer M..., mes sincères salutations.

ANCIJAUME,

Ancien membre, Professeur de Coupe de la Chambre Syndicale des Ouvriers tailleurs de Paris.

## MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

G. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

## LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

## A VENDRE UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence de Salviac.

S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot).

**GUÉRISON CERTAINE** de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

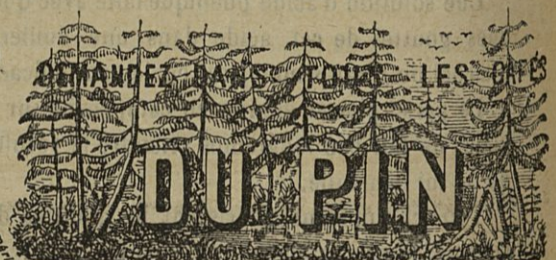
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 4<sup>me</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. On demande un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la liv. édit.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACÔSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPECIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES